

## PROCURATION

Le(a) soussigné(e) .....

demeurant à .....

propriétaire de ..... actions nominatives/au porteur (\*) de LUXEMPART S.A.,

déclare constituer pour mandataire spécial (\*\*), avec droit de substitution,

Madame/ Monsieur .....

demeurant à .....

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXEMPART S.A.**, qui se tiendra au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, **lundi, le 27 avril 2015**, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Présentation des «Rapport de gestion sur les comptes sociaux» et «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2014

### 2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

### 3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2014

#### 3.1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2014 qui clôturent avec un résultat de € 25,37 millions.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

#### 3.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2014 qui affichent un résultat net consolidé de € 99,16 millions et un résultat net global consolidé de € 128,02 millions.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

#### 4. Affectation du résultat de l'exercice 2014

4.1 Le résultat de l'exercice de Luxempart S.A. s'élève à € 25.367.703 millions. En tenant compte du résultat reporté de € 40.000.000 millions, la somme de € 65.367.703 millions est à la disposition de l'Assemblée.

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'affecter le résultat disponible de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à € 25.367.703. En tenant compte du résultat reporté de € 40.000.000, la somme de € 65.367.703 est à la disposition de l'Assemblée.

L'affectation suivante est proposée :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Aux actionnaires, au titre de dividende<br>(23.955.084 – 3.882.220 = 20.072.864 actions x € 1,00)                        | 20.072.864        |
| Transfert de l'impôt sur la fortune imputé des exercices 2005-2006 du poste « Réserve pour impôt sur la fortune imputé » | -364.840          |
| Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé des exercices 2005-2006 au poste « Autres réserves »       | 364.840           |
| Au report à nouveau  | 45.294.839        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>65.367.703</b> |

#### 5. Nominations statutaires

5.1 Proposition de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Mme Michèle DETAILLE, administrateur non-exécutif et indépendant, pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2018.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Pierre DRION, administrateur non-exécutif et indépendant, pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2018.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

- 5.2 Proposition de nommer pour une durée de 3 ans M. Jacquot SCHWERTZER en remplacement de M. Gaston SCHWERTZER

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur exécutif, en remplacement de M. Gaston SCHWERTZER, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2018.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

- 5.3 Proposition de nommer pour une durée de 3 ans M. Jacques ELVINGER en remplacement de M. André ELVINGER

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de M. Jacques ELVINGER, administrateur non-exécutif et indépendant, en remplacement de M. André ELVINGER, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2018.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

- 5.4 Proposition d'augmenter le nombre des administrateurs de 10 à 11 et de nommer M. Grégoire CHERTOK pour une durée 3 ans

Proposition de décision :

L'Assemblée augmente le nombre des administrateurs de 10 à 11 et approuve la nomination de M. Grégoire CHERTOK, administrateur non-exécutif et indépendant, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2018.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

- 5.5 Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte arrive à échéance le 27 avril 2015

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2016.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

## 6. Décharge à donner aux administrateurs

6.1. Proposition de décision : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2014.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

## 7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés

7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2015, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- une indemnité annuelle fixe brute de € 40.000 par administrateur et de € 65.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit ; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

## 8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

8.1 Proposition de décision : L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit ;
- L'autorisation est valable à compter du 27 avril 2015 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2016 ;
- Prix minimum par action : € 1,00                      prix maximum par action : € 75,00.

|      |  |
|------|--|
| pour |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| contre |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| abstention |  |
|------------|--|

Le mandataire peut :

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement ;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour ;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2015

\_\_\_\_\_  
(Signature)

**NB :**

- La signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"
- Les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-proprétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(\*) Biffer ce qui ne convient pas

(\*\*) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix. En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.